



PROTOCOLE DISCIPLINAIRE 2021-2022

Mesures applicables quant aux manquements majeurs au code de vie

Après l'analyse de la situation et en respect du principe de gradation des sanctions, l'application des mesures s'effectue selon le profil de l'élève, la nature, la fréquence et la gravité des comportements observés. Selon le geste posé, un élève pourra donc passer directement au niveau 3, 4 ou 5.

La décision du niveau d'intervention sera prise par l'éducatrice spécialisée et l'enseignante de l'élève, en collaboration avec les personnes concernées. Cette décision vise une orientation vers une démarche unanime.

Démarche d'interventions graduées				
Niveau	Conséquences éducatives	Mesures d'aide	Date	Nom des intervenants
1	• Communication aux parents • Lettre d'excuse • Geste de réparation	• Retour, avec l'enseignante et/ou TES, sur le comportement attendu et recherche de solutions		
2	• Communication aux parents • Geste de réparation • Réflexion à la maison, signée par les parents • Conséquence logique • Appel aux parents par la TES	• Retour, avec l'enseignante et/ou TES, sur le comportement attendu et recherche de solution • Soutien à l'élève dans le geste de réparation et modélisation • Participation à des ateliers d'habiletés sociales		
3	• Communication aux parents • Lettre d'excuse • Geste de réparation • Retenue au dîner • Appel aux parents par la direction	• Retour, avec l'enseignante et/ou TES, sur le comportement attendu et recherche de solutions • Soutien à l'élève dans le geste de réparation et modélisation • Rencontre de l'élève avec la direction • Contrat d'engagement signé par les parents • Référence à la psychoéducatrice (avec l'autorisation des parents)		
4	• Communication aux parents • Lettre d'excuse • Geste de réparation • Suspension interne • Travail supervisé relatif au manquement • Appel aux parents par la direction	• Retour, avec l'enseignantes et/ou TES, sur le comportement attendu et recherche de solutions • Soutien à l'élève dans le geste de réparation et modélisation • Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (et autres intervenants si nécessaire)		
5	• Communication aux parents • Lettre d'excuse • Geste de réparation • Réflexion à la maison signée par le parent • Suspension externe	• Retour, avec l'enseignante et/ou TES, sur le comportement attendu et recherche de solutions • Soutien à l'élève dans le geste de réparation et modélisation • Retour de suspension, avec les parents, par la direction de l'école (et autres intervenants si nécessaire) • Référence à une ressource externe, au besoin • Ajustement du plan d'intervention en lien avec les comportements de l'élève • Protocole d'intervention spécifique		